

ARRETE n° 26 32 83 du 14 SEP. 2026

portant désignation des examinateurs associés au jury pour l'épreuve orale d'admission de
l'examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels
Session 2026

Le Président du conseil d'Administration

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et examens professionnels en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté n° 260772 du 11 mars 2026 du Président du conseil d'administration du SDIS de l'Essonne portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2026 ;

Vu l'arrêté n° 262163 du 10 juillet 2026 du Président du conseil d'administration du SDIS de l'Essonne portant composition du jury d'un examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2026 ;

Vu l'arrêté n° 262378 du 03 août 2026 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2026 ;

Considérant qu'il convient de désigner les examinateurs complémentaires au jury pour conduire l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2026 ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

Arrête

ARTICLE 1

La liste des examinateurs associés au jury pour l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels organisé au titre de l'année 2026 est arrêtée comme suit :

Collège des officiers de sapeurs-pompiers professionnels :

Lieutenant-colonel David REYNE – Officier du SDIS 91
Capitaine Lary CHARLET – Officier du SDIS 77
Lieutenant Franck JOHN – Officier du SDIS 91
Lieutenant Romain GEFFROY – Officier du SDIS 77
Lieutenant Emmanuel TALEC – Officier du SDIS 78
Lieutenant Sébastien THAVARD – Officier du SDIS 95
Lieutenant Louise WICKER – Officier du SDIS 95

Collège des élus locaux :

Madame Ségolène DURAND – Adjointe au Maire de Melun (77)
Madame Adeline GUILLEUX - Adjointe au Maire de Plaisir (78)
Madame Christel HUBY- Conseillère municipale de Montévrain (77)
Madame Prina MOKRI – Conseillère municipale de Bussy-Saint-Georges (77)
Madame Dorothée MULLER - Adjointe au Maire de Saint Gratien (95)
Monsieur Patrick KATAKO - Conseiller municipal de Nandy (77)
Monsieur Christophe PIEPRZ - Adjoint au Maire de Briis-sous-Forges (91)
Madame Isabelle RUSIN – Conseillère départementale du Val d'Oise (95)

Collège des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels :

Adjudant-chef Christopher MAC NIEL – Sous-officier du SDIS 77
Adjudant-chef Philippe MECHAIN - Sous-officier du SDIS 91
Adjudant Bruno GEORGES – Sous-officier du SDIS 95
Adjudant David PAPE – Sous-officier du SDIS 78
Adjudant Sylvain PERNECKELE – Sous-officier du SDIS 78
Sergent Thibaud PEDARD - Sous-officier du SDIS 91

ARTICLE 2

Le présent arrêté entre en vigueur dès l'accomplissement des formalités adéquates de publicité.

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne. Il sera affiché dans les locaux du service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne et des trois autres SDIS d'Ile-de-France.

 CROSNIER

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès du président du conseil d'administration du SDIS et / ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, conformément aux articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut notamment être saisi via le site www.telerecours.fr, rubrique « Télérérecours citoyens ».

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

portant désignation des examinateurs associés au jury pour l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel d'accès au grade de sergent de spp session 2026

Date de transmission de l'acte : 14/09/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 14/09/2026

Numéro de l'acte : 263283 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 091-289100992-20260914-263283-AI

Date de décision : 14/09/2026

Acte transmis par : Virginie BAUSSET

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.